

**Adfil®Sinta 22/12 (Ex SINTA VBA
M2212)****DESCRIPTIF**

Adfil®Sinta 22/12 est une microfibre polypropylène monofilamentaire destinée au renforcement tridimensionnel des bétons et des chapes.

BÉNÉFICES

- Permet le remplacement de treillis antifissuration.
- Très bonne facilité de dispersion et répartition dans le béton.
- Forme un réseau tridimensionnel absorbant les contraintes à l'échelle microscopique : empêche la formation de microfissures dues au retrait plastique ; améliore la ductilité et la durabilité du béton.
- Amélioration de l'homogénéité du béton et réduction du risque de ressuage.
- Quasi invisible à l'œil nu.
- Amélioration de la tenue au feu des bétons.
- Renforcement des arêtes.
- Amélioration de la résistance aux chocs.

INFORMATIONS INDICATIVES

Densité (20°C)	0,905
Longueur des fibres	12 mm
Diamètre nominal	22 µm

**INFORMATIONS NORMATIVES ET
RÉGLEMENTAIRES**

- Ce produit satisfait aux exigences réglementaires du marquage CE de la norme EN 14889-2. La déclaration correspondante est disponible sur notre site internet.
- CONF53

MODE D'EMPLOI**Dosage :**

- Dosage pour action anti-fissuration : 600 g/m³.
- Dosage pour la protection au feu des bétons durcis : de l'ordre de 2 kg/m³ (consulter nos services techniques).

Mise en oeuvre :

- Adfil®Sinta 22/12 est dispersée soit dans le malaxeur avant mouillage, soit directement dans le camion à la centrale BPE.

Conditionnement (pour 1 m³ de béton):

- Sac délitable de 600 g / carton de 30 sacs / palette de 30 cartons donc 900 sacs = 540 kg
- Sac délitable de 900 g / carton de 20 sacs / palette de 30 cartons donc 600 sacs = 540 kg

Un sac de 600 g représente 136 millions de brin de fibre Adfil®Sinta 22/12.

PRÉCAUTIONS

- Les emballages doivent être stockés dans des endroits secs, à l'abri de l'humidité et du gel, et de sorte à ne pas être endommagés
- Eviter toute dispersion dans l'environnement
- Pour plus d'informations sur la manipulation, le stockage, la gestion des retours béton, et la prévention des rejets dans l'environnement, consulter la note "Instruction pour l'utilisation et l'élimination des matériaux soumis aux conditions fixées par l'entrée 78 de l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement Européen et du conseil- Règlementation microplastique"
- Utiliser des microfibrilles polypropylène de 18 mm de longueur (Adfil®Sinta 22/18, ou Adfil®Sinta 48/18) ou des microfibrilles végétales (Adfil®Lify UF 500 ou Adfil®Lify 400) permet de s'affranchir de ces instructions

SÉCURITÉ

Avant toute utilisation, consulter la fiche de données de sécurité.